

Session du 26 juin 2017

Intervention Sophie Foucher Maillard

Monsieur le Président,

Ces nouvelles inscriptions de crédit en dépense de fonctionnement sont habituelles eu égard à l'ajustement nécessaire à l'augmentation des bénéficiaires des différentes allocations.

Certains crédits peuvent nous interroger comme le montant du crédit de 1,6 million à l'ADMR qui correspond au montant du plan d'économie demandé en 2017.

Cependant ce n'est pas ce qui écrit qui nous interroge mais plutôt ce qui n'y est pas : sur 1 900 741 d'euros destinés à la conférence des financeurs seuls les crédits pour le forfait autonomie ont été versés aux foyers autonomie soit 675 389 euros. Il y a bien 208 000 euros qui passeront à la prochaine commission permanente pour la technicothèque mais il reste encore 1 017 352 euros de l'année 2016.

Certains d'entre nous ont participé aux ateliers pour discuter des actions collectives à la prévention de la perte d'autonomie et nous nous interrogeons sur la pertinence du pilotage. Vous annoncez une organisation à l'échelon des EPCI sans tenir compte de la particularité de l'agglomération d'Angers (300 000 habitants). Nous avons appris que l'échéance des demandes de financement est le 11 septembre, ce qui nous semble court avec les 2 mois d'été qui viennent pour monter les dossiers. Cela veut-il dire que les dossiers sont déjà ficelés ?

Encore une fois, comme l'a dit Grégory Blanc en introduction, nous nous interrogeons sur la méthodologie et le pilotage de cette politique. Car l'enjeu est que si nous ne trouvons pas d'acteurs en capacité à répondre dans les délais d'ici la fin de l'année ce ne sont pas seulement les crédits de l'année 2016 mais ceux de 2017 que nous devons rendre alors que les besoins liés au vieillissement de la population sont bien croissants.